

# Le Conseil d'Etat préconise une taxe nitrate

11 juin 2010

Le Conseil d'Etat a présenté le 4 juin 2010 un rapport public consacré à **L'eau et son droit**, qui montre que l'État français doit repenser sa gestion de l'eau, en intégrant mieux les problématiques environnementales et notamment l'impact du changement climatique.

Le rapport se montre **critique envers les collectivités locales**, estimant qu'elle ne s'investissent pas suffisamment dans l'entretien des réseaux d'eau et méconnaissent le droit communautaire à ce sujet. D'après le Conseil d'Etat, il est en effet **difficile** d'imposer aux collectivités **d'appliquer les nouvelles normes européennes** pour la protection de la ressource et de la qualité de l'eau.

Par conséquent, il propose à la fois **que le mécanisme des taxes générales sur les activités polluantes soit appliqué aux nitrates**, et que la **justice** puisse introduire une **action en coresponsabilité de l'Etat et des collectivités territoriales** lorsque les directives européennes sur les eaux résiduaires urbaines auront été mal appliquées.

Concernant la **pollution des eaux liée à l'activité agricole**, le Conseil d'Etat recommande de renforcer le **régime d'assurance récolte** pour compenser les baisses de revenus des agriculteurs en cas d'aléas climatiques et ainsi, les dissuader de « surdoser » les pesticides pour se protéger contre ce risque.

[Le rapport du Conseil d'Etat](#)